

**AUTORITE DE REGLEMENTATION
DES SECTEURS DE POSTES ET
DE TELECOMMUNICATIONS**

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail - Liberté - Patrie

RAPPORT D'ACTIVITES, EXERCICE 2003

Introduction

L'année 2003 a été pour l'Autorité de Réglementation une année d'adaptation des textes adoptés les années précédentes dans les secteurs des postes et de télécommunications. Au cours de cette année (4^{ème} année)elle a poursuivi l'objectif qu'elle s'était fixé l'année précédente, celui de jouer pleinement son rôle de régulateur en perfectionnant les règles de la concurrence qui régissent les deux secteurs de la poste et des télécommunications. Les actions menées au cours de cet exercice couvrent donc la plupart des tâches qui sont assignées, notamment :

- le renforcement du cadre réglementaire et législatif, aussi bien pour le secteur des télécommunications que celui des services postaux ;
- la gestion financière, comptable, et administrative ;
- la gestion et le contrôle des fréquences radioélectriques ;
- le contrôle des activités des opérateurs autorisés ;
- l' administration du système informatique ;
- la mise en place du processus d'octroi des autorisations d'exploitation des services postaux ;
- la formation des agents de l'Autorité

I - Renforcement du cadre juridique et réglementaire

I-1 En matière de télécommunications

La loi 98-005 du 11 février 1998 a connu deux projets de modifications : d'abord, l'article 60 fixant le nombre des membres du Comité de Direction à sept (7) a été modifié le ramené à cinq (5). Ensuite, les articles 57 et 63 pour faire bénéficier à l'Autorité de Réglementation d'un régime douanier favorable, et lui donner des moyens de sanction énergique à l'encontre des fraudeurs en télécommunications. Ces deux projets se trouvent devant l'Assemblée nationale ;

La décision n° 2003-003/ART&P – CD portant organisation et attributions de l'Autorité de Réglementation des secteurs des postes et télécommunications a été adopté par le Comité de Direction à l'occasion de sa délibération du 12 juin 2003.

Un projet de cahiers des charges et un projet de convention de concession de services de téléphonie ont été élaborés. Ces deux documents font actuellement l'objet de discussions entre l'Autorité de Réglementation et Togo Telecom ;

Le cahier des charges pour l'autorisation d'installation et d'exploitation des stations USAT a été adopté le 18 juin 2003 par le Comité de Direction.

Un projet d'arrêté portant identification des abonnés d'opérateurs des télécommunications est en instance auprès du ministre chargé des télécommunications.

I-2 En matière postale

Certains textes ont été modifiés en vue de les mettre en conformité avec les dispositions de la loi n°2002-023 du 12 septembre 2002 modifiant la loi n°99-004 du 15 mars 1999 sur les services postaux.

Les textes modifiés sont les suivants :

- le décret n°2003-133/PR du 21 mars 2003 modifiant le décret n°2001-145/PR du 4 juillet 2001 fixant les taux et les modalités de recouvrement et d'affectation des redevances d'opérateurs et de prestataires de services postaux ;
- l'arrêté n°54/MEMEPT/CAB du 2 mai 2003 modifiant l'arrêté n°004/MEMEPT/CAB du 11 février 2002 relative aux conditions de délivrance des autorisations d'exploitation des services postaux ;
- la décision n°2003-002/ART&P/CD du 5 mai 2003 relative aux conditions de déclaration des services postaux libres.

Outre ces textes, deux nouveaux décrets ont été adoptés, le premier pour compléter le cadre réglementaire et le second pour répondre aux doléances des opérateurs qui, au cours de l'année 2003 ont sollicité de la part du gouvernement, une révision à la baisse du taux de la redevance d'autorisation.

Il s'agit :

- du décret n°2003-135/PR du 28 mars 2003 définissant les modalités particulières de fourniture du service postal universel ;
- du décret n°2003-279/PR du 26 novembre 2003 fixant les taux et les modalités de recouvrement et d'affectation des redevances d'opérateurs et de prestataires de services postaux.

Enfin, ont été élaborés par le Comité de Direction :

- le cahier des charges relatif à l'autorisation d'exploitation des services du courrier postal, adopté le 19 février 2003 ;
- le cahier des charges relatif à l'autorisation d'exploitation des services financiers postaux, adopté le 20 mars 2003 ;
- le modèle d'arrêté portant autorisation d'exploiter un service postal, adopté le 19 février 2003.

I - 3 Formations, séminaires et ateliers

Au cours de l'exercice 2003, l'Autorité de Réglementation a poursuivi sa politique de formation du personnel. Elle a également participé à de nombreux séminaires et ateliers de formation tant sur le plan national qu'international.

Sur le plan national

L'ART&P a organisé au cours de l'année 2003 en collaboration avec l'ESMT deux séminaires de formation à Lomé du 23 au 27 juin 2003 et du 15 au 19 décembre 2003 :

- le premier a réuni 19 séminaristes venus de 7 pays (Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Côte d'Ivoire, Gabon, Mauritanie et Togo) et a eu pour thème : Accès / Services - Universel - Connectivité rurale ;
- le second dont le thème était : *La gestion automatisée du spectre radio électrique a réuni 11 participants venus de trois pays (Bénin, Gabon et Togo).*

De façon ponctuelle et suivant les besoins, le service informatique a initié les agents de l'ART&P à l'utilisation des logiciels de traitement de textes, de l'Internet et de réseaux, notamment, comment :

- faire des recherches sur Internet de façon rapide ;
- utiliser l'outil Internet ;
- rationaliser la consommation téléphonique dans l'envoi et la réception des messages via Outlook Express ;
- en réseau faire des partages de dossiers ;
- accéder aux informations des autres postes de travail à distance ;
- faire l'installation de certains logiciels.

Du 03-07 mars 2003 : atelier de formation sur la sécurité des réseaux, organisé à Lomé par la Société Technologies Réseaux & solutions (TRS) ;

Du 23 au 27 juin 2003 : séminaire de formation sur l'accès universel & la connectivité rurale, organisé à Lomé par l'ESMT de Dakar en collaboration avec l'ART&P ;

Du 15 au 19 décembre 2003 : séminaire de formation sur la gestion automatisée du spectre radiofréquence, organisé à Lomé par l'ESMT de Dakar en collaboration avec l'ART&P.

- 23 au 27 juin 2003 : atelier sur l'accès universel et la connectivité rurale à Lomé (Togo), du 25 au 29 août 2003 atelier sur l'ingénierie radio mobile GSM puis du 15 au 19 décembre 2003 formation sur la gestion automatisée du spectre radioélectrique ;

Sur le plan international

- du 3 au 5 mars 2003 : atelier pour la validation de l'étude de l'harmonisation des cadres réglementaires des Etats membres de la CEDEAO à Accra (Ghana) ;

- un séminaire sur la comptabilité analytique a été organisé du 3 au 5 mars 2003 à Lomé par l'Union postale universelle (UPU), en collaboration avec la Société des postes du Togo (SPT) ;
- du 10 au 14 mars 2003 : atelier sur les modèles d'accès universel à Banjul (Gambie) ;
- du 30 mars au 4 avril 2003 : atelier pour la préparation par les pays africains francophones de la CMR-03 à Libreville (Gabon) ;
- du 7 au 11 avril 2003 : séminaire sur les coûts et tarifs dans les pays de la zone Afrique à BAMAKO ;
- du 07-09 juillet 2003 : séminaire de formation sur le symposium sur les réseaux IP pour l'Afrique, organisé à Kigali (Rwanda) par l'UIT en collaboration avec le ministère des infrastructures de la République Rwandais ;
- l'Autorité a participé à l'Assemblée Mondiale des Radiocommunications (RA-03) et à la conférence Mondiale des Radiocommunications (CRM-03) qui se sont tenues à Genève respectivement du 31 mai au 7 juin 2003 et du 9 juin au 4 juillet 2003. L'Assemblée a été précédée du 27 au 28 mai 2003, à Paris, d'un séminaire de préparation de la conférence des radiocommunications (CMR-03), organisé par l'Agence Nationale des fréquences de France (ANFr) pour les pays membres de la CAPTEF (Conférence des Administrations des Postes et Télécommunications d'Expression Française) ;
- du 29 juin au 4 juillet 2003 : atelier sur l'élaboration des plans nationaux de numérotage à Cotonou (Bénin) ;
- du 14 au 17 juillet 2003 : séminaire sur la coopération sud-sud et les coûts d'accès effectifs à l'Internet en Afrique à Yaoundé (Cameroun) ;
- table ronde consacrée au partenariat des pays les moins avancés, organisée du 11 au 15 août 2003 à Coventry (Royaume-Uni) par l'Union internationale des télécommunications en collaboration avec l'Académie des télécommunications du Royaume-Uni ;
- du 2 au 5 septembre 2003 : atelier sur la réunion de la commission d'études 1 à Genève (Suisse). Une autre mission a eu lieu du 8 au 11 septembre 2003 sur la réunion du groupe d'étude 2, prolongé par une mission à Paris le 12 septembre 2003 pour la préparation du CRR-04/05. Enfin une troisième mission a eu lieu du 18 au 19 septembre 2003 sur les accords réglementaires des bandes VHF et UHF ;
- du 30 septembre au 3 octobre 2003 : séminaire de formation sur la réglementation des télécommunications à Abidjan (Côte-d'Ivoire) ;
- séminaire sur la régulation économique dans le secteur postal organisé du 3 au 7 novembre 2003 à Dakar (Sénégal) par l'Institut de la Banque mondiale en

collaboration avec le centre d'études politiques pour le développement du Sénégal ;

- du 21 au 23 octobre 2003 à Tenkodogo (Burkina Faso) : réunion de coordination sur l'utilisation de la bande GSM à la frontière Togo-Burkina Faso avec l'Autorité de régulation des télécommunication (ARTEL) du Burkina Faso et les opérateurs de la téléphonie mobile des deux pays ;
- du 1^{er} au 4 décembre 2003 : atelier de formation des formateurs en gestion automatisée du spectre radioélectrique à Dakar (Sénégal).

I-4 - Activités comptables et financières

I.4.1- Activités comptables

Pour tenir compte des exigences du référentiel comptable le SYSCOA en vigueur dans les pays de l'UEMOA et de la particularité de la comptabilité de régulation, une réorganisation de la comptabilité de l'ART&P a été effectuée :

- modification du plan comptable pour l'adapter aux exigences du SYSCOA et à la particularité de la comptabilité de régulation ;
- changement du logiciel comptable de projet utilisé jusqu'en 2002 pour mettre en place le logiciel « saari sage version 11 » facilitant la production d'informations fiables et évitant l'utilisation d'informations extra-comptables avec un risque d'erreurs potentielles élevées ;
- retraitement de tous les comptes clients pour séparer la créance de l'Etat de celle de l'ART&P ;
- création d'un compte « tampon » pour enregistrer les paiements effectués sur la créance de l'Etat, etc. ;
- organisation de inventaire des immobilisations de l'Autorité et révision du fichier des immobilisations etc.

I . 4.2 -- Elaboration d'un manuel de procédures administratives, comptables et financières

L'un des objectifs du Comité de Direction et de la Direction Générale de l'ART&P était de doter l'ART&P de procédures administratives et comptables formalisées. La rédaction de ce manuel, confiée au cabinet d'expertise comptable Afrique Audit et Consulting (AAC) partenaire « HELIOS AFRIQUE », a été effectuée au cours de l'année 2003.

L'adoption de ce manuel est un gage de gestion saine et efficace. Ce document permettra d'assurer la régularité des traitements des opérations, d'améliorer la productivité, d'augmenter la fiabilité des informations produites, de faciliter les opérations de contrôle, de faciliter la formation des nouvelles recrues etc. L'application de ces procédures sera effective à partir de l'exercice 2004.

I - 5 Autres activités

- Suivi des questions de normalisation avec le Conseil Supérieur de la Normalisation (CSN) afin de préciser le rôle dudit Conseil par rapport à celui des Autorités de Réglementation. Il a été convenu que les textes élaborés pour régir le secteur des télécommunications seront transmis au CSN pour information et enregistrement ;
- Préparation et participation du Togo du 10 au 12 décembre 2003 au Sommet Mondial sur la Société de l'Information à Genève ;
- Préparation de dossiers pour l'obtention de crédits bancaires auprès de la BTCI et BTD en vue de financer partiellement le coût des équipements de gestion et de contrôle du spectre radioélectrique ;
- Travaux d'évaluation de l'assiette d'exploitation pour le paiement des redevances des opérateurs des secteurs de postes et de télécommunications, sur demande de ces derniers. Des séances de travail regroupant leurs techniciens et ceux de l'Autorité ont eu lieu afin d'identifier les produits devant être soumis à la redevance d'exploitation conformément aux textes applicables.

Les cas étudiés sont ceux de Togo Telecom, Togo Cellulaire, Télécél-Togo, et la SPT .

II - Activités du secteur des télécommunications

II-1 En matière de réseaux et services et de radioélectricité

A - Gestion et contrôle des fréquences radioélectriques

Au cours de l'année 2003, vingt neuf (29) demandes d'assignation de fréquence ont été déposées à l'Autorité de Réglementation. Sur les vingt neuf (29) demandes vingt quatre (24) ont été agréées, deux (2) ont été rejetées car les fréquences demandées sont épuisées et trois (3) sont en Cours d'étude. Le détail est donné au tableau ci-après.

Demandes de fréquences durant l'année 2003

Un sous plan de ré-utilisation des fréquences dans la bande FM pour chacune des quatre zones, a été élaboré.

Un appel à la concurrence pour l'assignation d'une fréquence FM à Lomé a été lancé. Quatre candidats ont acheté le dossier d'appel d'offres, mais aucun n'a soumissionné.

L'Autorité de Réglementation a aussi lancé un appel d'offres international (AAO n°1) pour l'acquisition d'un système de gestion et de contrôle des fréquences radioélectriques. Trois soumissionnaires ont déposé leurs offres qui ont été analysées et dépouillées. Les négociations ont débuté en décembre 2003 avec la société Arpège qui a été retenue à l'issue du dépouillement.

B - Dans les télécommunications

1. Octroi de licences diverses

L'autorisation provisoire d'installation et d'exploitation d'une station VSAT délivrée à la société Togo et Shell a été régularisée par arrêté n° 060/MEMEPT/CAB du 3 juillet 2003.

Le cahier de charges devant accompagner l'autorisation de licence de téléphonie rurale a été élaboré en août 2003.

Trois sociétés de droit togolais ont retiré un dossier de demande de licence de téléphonie rurale. Une des trois sociétés a déposé sa demande dans la deuxième semaine du mois de décembre 2003. Son dossier sera étudié au premier trimestre de l'année 2004.

2. Activités de contrôle

Dans sa mission de contrôle, l'Autorité de Réglementation a mis la main sur des opérateurs fournissant sans autorisation, du trafic international au Togo :

- les sociétés : MRCI, Amen.Com et Texaco qui ont installé et exploitaient une station VSAT sans autorisation ;
- les sociétés : MRCI, Amen.Com et COVA-CO qui ramenaient illicitement au Togo du trafic téléphonique international ;
- la société SKA à Agoè qui a installé sans autorisation la station de radio World FM,
- les sociétés SKA à Agoè et celle de M. Goudjinou installée dans la zone portuaire qui déportaient des lignes téléphoniques en utilisant des fréquences radioélectriques sans assignation préalable.

L'Autorité de Réglementation a fait poser, par son huissier de justice, des scellés sur les équipements de ces opérateurs indécents et a infligé à chacun d'eux une amende conformément aux textes applicables.

Les contrôles ont été effectués au niveau des cybercafés. Quarante-deux (43) cybercafés ont pu payer leurs frais de déclaration, seize (16) ont proposé des échéances de paiement, parmi lesquels huit (8) ont cessé par la suite leur activité. Vingt-deux (24) ont reçu une lettre de mise en demeure dont dix (10) ont reçu une lettre de sommation de l'huissier de justice. Les détails sont donnés dans les tableaux ci-dessous.

Cybers ayant payé au cours de l'année 2003

No	DESIGNATION	TELEPHONE	LOCALITE	OBS.
1	ABA INFORMATIQUE	2271630	Bè Kpota	
2	ALFA CYBER	2710580	akodessewa	Payé
3	ARAG CYBER	2218118	face média plus	
4	ASDEB	2227427	Bretelle Klikaanmé	
5	CYBER R-DORE		Adidogomé	
6	CYBER CAFE CALIFORNIA	2264513	marché nkafu	
7	C I LES ROSES	2266876	Bd haho hédzrana	
8	CYBER CAFE SAP	2507030	Agoè	
9	CYBER LA LICORNE	2229026	Agoè	
10	CYBER SKA SERVICE	2503627	Agoè	
11	ECHO NET COM	2254021	TOTSI PAVE	
12	ETS ATANDJI	2227209	Nykonakpoè	
13	ETS HODEWA F2AF	2212735	Av.des hydrocarbures	
14	FRANCY'S CYBER		Bè pavé	Bd Houphouet
15	GALOP INFORMATIQUE		Abové	
16	INFO DEV	2229320	Angle village artisa	
17	JAMA ENTEPRISE	2254406	DJIDJOLE	
18	KOFFITEL	22008775/76	DEKON	
19	KALL NET	2266872	Av.JeanPaul2	
20	LAUREX	2219853	NYKONAKPOE	9023222
21	LA VOIX DU KAYAS	2212178		
22	Leil@S Web center	2223679	rue de l'ocam	
23	MAKOUWOUE	2225084	Atikpodji	
24	NOVA CYBER		BAGUIDA	
25	OREOL WEMBA	2500436	station agbalepedo	
26	OSIS	2264018	av kondona forever	
27	PAJAR	2215014	Assiganto	
28	PLANETE C	2501861	Av Pya Pavé Djidjo	
29	PLANETE COM	2214080	Bè kpéhenou	
30	REMIGELLA	2200068	540rue des hydrocarburesSOTED	
31	SUNNY CYBER	2217839	fleau jardin fce ccf	
32	SYSTY. COM& Togo dispach	2227435/38	Supertaco	
33	VIC INTELLIGENTSIA	2710746	AVEPOZO	
34	WAIT AND SEE	2259513	Tostigan	
35	WOEZON COMMUNICATION	2222266		
36	CIFAID INTERNET	4410738	Kpalimé	
37	COLLEGE ST ALBERT		Atakpamé	
38	PAJE ANEHO	3310661	ANEHO	
39	PASEORSC TOGO	5501463	SOKODE	
40	LUFTHANSA	6600412	KARA	
41	CIPI CYBER	44012736	ATAKPAME	
42	ETS TCHAKALA	7708858	DAPAONG	
43	CYBER CHRIST ROI	4400608	Atakpamé	

Liste des cybercafés ayant proposé des paiements

No	DESIGNATION	RESTE	ECHEANCE	LOCALITE	TEL	OBS.
1	ADAM CYBERT	50.000		ru fc phcie	2274738	chist roiAdamavo
2	AGRO-EVNET	50.000				
3	AFK	30.000		adamavo	2710102	
4	AGI	50.000		Agouè stade	2505933	FAVO
5	AMEN.COM CYBER	30.000		HEDZRANA	9470517	
6	ANN SERVICES	75.000	Part fin /1/03	adidogomé	2505196	
7	AUBINE COMMUNICAT.	50.000	fev.2004	Agouè ass.	2512886	
8	CALICOM SARL	30.000	31/03/03	ave maria	2510344	Rte de Kpalimé
9	CAPAT CYBER	10.000		HEDZRANA	2266785	
10	GEBIO	70.000	fin avril 03	kodjoviakope		
11	GSI	50.000	fin oct 2003	Agbalépédo	2511190	
12	INFOREL	50.000	fin oct.2002			
13	JESS CYBER	65.000	fin Avril-mai03	togbato	2504317	9058756
14	M CECIL	21.000	fin mars2004	Ablogamé		
15	CYBER N@TY COM	70.000		Atakpame	4411044	
16	UNIVERS INFORMATIQUE	70.000	15-mars	Kpalimé	4411189	2261731celes
17	INFO HOUSE	40.000	15/04/fin2003	kpalimé	4410848	
18	DATA TECHNOLOGIE	60.000	juil-03	Kpalimé	4411061	

Liste des cybers avec échéance et ayant reçu une mise en demeure et une sommation

No	DESIGNATION	RESTE	ECHEANCE	LOCALITE	TEL	OBS.
1	AIT TOGO	15.000	fin Avril 03	Novissi av ak	2261436	sommation
2	CAM INFO	100.000				
3	COCHENILLE	30.000	fin Fev. Mars Avr		2260130	sommation
4	COMPLXE LA TENDRES.	100.000				
5	CYBOCOM	100.000			2200676	sommation
6	COMPU TOGO	100.000				
7	COMPU NET			Kpalimé	4410899	
8	DANY CYBER	25.000	26-mars		2220966	grde Poste
9	EXPERT SARL	40.000	15/04/03	Lycée Agbal	2502520	sommation
10	GEBIO	70.000	fin avril 03	kodjoviakope		sommation
11	IMAGE SON	75.000	mars avril 03			sommation
12	JAMA ENTREPRISE	37.500	fin mars 03	fce FAVO	2254406	sommation
13	POWER CENTER COM	50.000	fin dec.02	Bd Malfakas	2275095	sommation
14	SOSSO	100.000		BASSAR	6630241	
15	SPECTRE SERVICE	100.000		Djidjole	2253757	sommation
16	STOP OVER	100.000		ANEHO	3310620	Yéssouvito
17	WORLD SPACE	15.000	23-9et23-10-		2219912	sommation
18	UNIVERS INFORMATIQUE	70.000	15-mars	Kpalimé	4411189	2261731celes
19	INFO COM	100.000		SOKODE	5501159	
20	INFO HOUSE	40.000	15/04/fin2003		4410848	

21	CYBER N@TY COM	70.000		Kpalimé	4411044	
22	NOV@TIC NET	100.000	KARA	6600671		

Liste des nouveaux cybercafés recensés en fin d'année

N°	DESIGNATION	LOCALITE	TEL
1	MONDIAL COMMUNICAT.	HEDZRANA	2261866
2	ESPACE DELALI	Adidogomé	
3	KOLTA TOGO	Tokoin Trésor	2219821
4	NESCOM	Photo Dégbava	2203988
5	P@JECNTIC	Protestant	2223249
6	BUSYNESS CENTER	Adidogomé	2514831

Liste des cybers ayant proposé un échéancier puis cessé leur activité

- 1 FREDY NET
- 2 AFRIQUE sphère
- 3 NORMASYS INFORMATI.
- 4 BICOP CYBER
- 5 MALDOS IMPORT
- 6 RDD TOGO
- 7 ANNE SERVICES
- 8 DATA TECHNOLOGIES

3 - Activités de la journée mondiale des télécommunications

L'Autorité de Réglementation a eu une séance de travail avec les opérateurs sur le thème arrêté par l'UIT pour l'année 2003 : « aider tous les peuples du monde à communiquer » ; elle a amené les opérateurs à organiser diverses manifestations.

- Togo Télécom a, du 17 mai au 17 juin 2003, offert à ses clients des frais d'installation promotionnels s'élevant à 67 700FCFA au lieu de 109 000FCFA.
- Telecel Togo a organisé
 - le 16 mai 2003, une séance d'information et de démonstrations à l'endroit des étudiants de ESGIS ;
 - le 17 mai 2003, une causerie avec les habitants du village de Gblinvié (Préfecture du Zio) sur le fonctionnement sommaire du GSM et offert un

crédit gratuit à certains habitants afin de leur permettre de joindre leurs parents hors du village ; la société Telecel Togo a également mis au niveau de ses distributeurs agréés des postes avec la possibilité d'envoyer gratuitement des SMS.

- Café Informatique a organisé le 16 mai 2003 une séance de contact avec l'Internet au profit des élèves de l'école primaire de Yokoé située dans la banlieues Ouest de Lomé.

C - Evolution des activités des services de la téléphonie

Pour pouvoir apprécier l'évolution des services de téléphonie offerts au public depuis 1999, l'Autorité de Réglementation a procédé à une collecte de certaines données des trois opérateurs existants. Ces données sont retracées dans le tableau ci-après :

1. Evolution des abonnés des opérateurs de téléphonie.

1.1 - Réseau fixe (Togo Télécom)

Eléments	1999	2000	2001	2002	2003
<u>TELEPHONE FIXE</u>					
NBRE D'ABONNES AU RNIS		61	106	209	224
Abonnés de Togo Télécom	38 166	42 763	47 384	51 156	60875
Accroissement absolu	6 771	4 597	4 621	3 772	9719
Taux d'accroissement	21%	12%	10,8%	8%	19%
– Cabines téléphoniques privées	5 800	7 330	10 991	12 500	13 000
Taux d'accroissement	15%	29%	26%	13,7%	4%
– Publiphones	156	156	156	154	207
<u>TELEDENSITE DU FIXE</u>					
Population (en milliers d'habts)	4 512	4 587	4 657	4 750	4 845
Télédensité (lignes p/100 habts)	0,85	0,93	1,02	1,07	1,25
Nombre d'employés	873	875	899	908	887
Productivité (nbre de lignes par employé)	43,7	48,9	52,7	56,4	88,63

La télédensité du fixe a franchi le seuil de 1 ligne pour 100 habitants à la fin de 2001 et la productivité est passée de 43,7 lignes par employé en 1999 à 88,63 lignes par employé en 2002.

L'accroissement des abonnés au fixe par an est très faible, ceci peut être expliqué par le fait que Togo Télécom n'arrive pas à faire face aux investissements nécessaires pour le

déploiement des réseaux locaux ; en effet, la capacité actuelle de son réseau est de 83 000 lignes et le nombre de demande en instance à ce jour avoisine 30 000.

1.2 - Réseaux mobiles (Togocellulaire et Télécel Togo)

Eléments	1999	2000	2001	2002	2003
TELEPHONE MOBILE					
Togocel (abonnés)	14 655	31 636	46 654	129 184	204 000
Taux d'accroissement	132%	116%	47%	176%	57,9%
Cabines GSM de Togocel					10
Nombre d'employés	57	137	102	104	125
Productivité (nbre de lignes par employé)	257,1	230,9	457,4	1 242,15	1 632
Telecel Togo (abonnés)		24 233	35 000	35 954	39 613
Taux d'accroissement			44%	2,7%	10%
Cabines GSM de Telecel					20
Nombre d'employés		69	83	77	70
productivité		351,2	421,7	466,93	565,9
TOTAL ABONNES DU MOBILE	14 655	55 869	81 654	165 138	243 613
Accroissement absolu	8 348	41 214	25 785	83 484	78 475
Taux d'accroissement	132%	281%	82%	102,2%	47,5%
Télédensité du mobile (abonnés p/100 hbts)	0,32	1,20	1,75	3,47	5,03
Télédensité Totale (Fixe+mobile)	1,17	2,13	2,77	4,54	6,28

La télédensité du mobile est pratiquement le double de celle du fixe à la fin de 2001. A la fin de 2003, la télédensité du mobile est de plus de quatre fois celle du fixe. La productivité en fin 2003 à Telecel Togo est de 565 lignes par employé alors qu'elle est de 1632 lignes par employé à Togocel. Pour le fixe, la productivité est de 88,63 lignes par employé.

2. Evolution des tarifs

2.1- Les tarifs de Togo Telecom

Trois éléments essentiels composent les tarifs de la téléphonie fixe : les frais de connexion, les frais mensuels de base, et les frais d'utilisation.

Depuis la mise en œuvre du programme de libéralisation du secteur des télécommunications Togo Telecom a procédé par trois fois à un réaménagement tarifaire, en mai 1999, en septembre 2000 et en décembre 2001.

Les prix des communications internationales variaient de 700 et 4 000 FCFA la minute selon les destinations.

Les réaménagements de mai 1999 ont permis de créer trois (3) zones de taxation urbaine et inter-urbaine pour les communications nationales avec une réduction des durées de communication :

Zones	Durée	Coût
Locale	3 mn	50 FCFA
Préfectorale	2 mn	50 FCFA
Inter-régionale	1 mn	50 FCFA

Après une première baisse, les tarifs internationaux s'établissaient entre 600 et 2 000 FCFA selon les destinations.

En septembre 2000, le réaménagement a permis de créer deux (2) zones de taxation pour les communications nationales et de réduire la durée des communications.

Les tarifs internationaux varient désormais entre 400 et 990 FCFA la minute et il a été créé quatre (4) zones de taxation pour les communications internationales.

Depuis le 1^{er} décembre 2001, les tarifs en vigueur se présentent comme suit:

- Frais de connexion : 109 000 FCFA :
- * Dépôt de garantie : 50 000 FCFA ;
- * Frais de branchement : 59 000 FCFA TTC¹ soit 50 000 FCFA HT.
- Frais mensuels de base (forfait) : 3 481 FCFA TTC soit 2 950 FCFA HT.
- Frais d'utilisation : les frais d'utilisation regroupent les frais de communications nationales et internationales :

➤ Communications nationales

– Communications fixe - fixe : tarif hors taxes

Zones	Heures de pointe	Heures creuses
urbaine	50FCFA/2mn45s soit 18,2FCFA/mn	37,5FCFA/2mn45s soit 13,6FCFA/mn
accès au réseau internet	50 FCFA / 5 mn ou 10 FCFA / mn	37,5 FCFA / 5 mn ou 7,5 FCFA / mn
Inter urbaine	50 FCFA / 45 secondes ou 67 FCFA / mn	37,5 FCFA / 45 secondes ou 50,25 FCFA / mn

¹ La Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) est de 18%.

Note

- **Heures de pointe** : de lundi à vendredi de 5 :59 à 18 : 59
- **Heures creuses** : tous les jours de 19:00 à 6:00 plus les week-end et jours fériés, 24 heures sur 24. Aux heures creuses, une réduction de 25% est appliquée au tarif des heures de pointes.

– *Communications internationales*

Quatre (4) zones de tarification ont été définies :

- Zone 1 (CEDEAO) : 400 FCFA / mn
- Zone 2 (Afrique hors CEDEAO) : 600 FCFA / mn
- Zone 3 (Europe occidentale, Canada, USA) : 700 FCFA / mn
- Zone 4 (Reste du monde) : 990 FCFA / mn

Les frais de connexion (mise en service) eux sont restés fixes depuis 1997.

– *Communication fixe – mobile : tarif hors taxes*

Destination	Heures de pointes	Heures creuses
Vers le réseau de TOGOCEL	50 FCFA / 15 secondes ou 200 FCFA / mn	37,5 FCFA / 15 secondes ou 150 FCFA / mn

2.2- Les tarifs de Togocel

Au démarrage de ses activités, Togocel pratiquait des tarifs très élevés en ce qui concerne les frais de connexion. Avec l'arrivée de Telecel Togo, la société Togocel a été obligée de faire chuter ses tarifs d'abonnement pour pouvoir être compétitive.

Ainsi au démarrage de ses activités en 1997, les tarifs d'abonnement de Togocel étaient fixés à 80 000 FCFA HT et un minimum de consommation de 4 heures évalué à 36 000 FCFA HT ; pour le national et à 108 000 FCFA HT pour l'international était exigé. Les communications étaient prépayées. Les tarifs de consommation étaient fixés à 150 FCFA HT la minute quelle que soit l'origine ou la terminaison de l'appel. Tous les autres services disponibles étaient payants (déblocage de carte SIM, affichage du numéro de l'appelant, etc.).

Les frais d'abonnement ont connu par la suite quelques aménagements en baisse avant de s'établir à 19 900 FCFA après l'arrivée de Telecel Togo en 2000.

L'évolution de la politique de tarification des communications a commencé par le fractionnement des heures de communications et la gratuité de certains services pour aboutir à la mise en place, avec l'arrivée de Telecel Togo, des cartes pré-payées.

Depuis le premier décembre 2001, les tarifs de Togocel s'établissent comme suit :

- Frais de connexion : 19 900 FCFA y compris un crédit de consommation de 6 000 FCFA. Ces frais de connexion sont actuellement ramenés à 15 000 FCFA avec un crédit gratuit

3000FCFA. Depuis deux ans, les clients bénéficient des frais de connexion promotionnels de 10 000FCFA avec un crédit gratuit de 1 500FCFA

- Coût de la communication : Tarif Hors Taxes / minute

Destination	Heures de pointes		Heures creuses	
	Tarifification mensuelle	Pré-paiement	Tarifification mensuelle	Pré-paiement
Vers le réseau de TOGOCEL	125 FCFA	140 FCFA	93,75 FCFA	105 FCFA
Vers le réseau de TELECEL	225 FCFA	237 FCFA	168,75 FCFA	177,75 FCFA
Vers le réseau de TOGO TELECOM	205 FCFA	212 FCFA	153,75 FCFA	159 FCFA

Note :

- **Heures de pointe** : de lundi à samedi de 6 H 00 à 19 H 59 ;
- **Heures creuses** : tous les jours de 20 H 00 à 5 H 59 et les dimanches et jours fériés, 24 H / 24.

Les tarifs de TOGOCEL s'appliquent par tranche de 20 secondes après la première minute indivisible. Pour les communications internationales, une taxe d'environ 25% est appliquée par TOGOCEL sur les tarifs de TOGO TELECOM à l'international.

2.3 - Les tarifs de Telecel Togo

Télécel est entré sur le marché de la téléphonie mobile avec des tarifs d'abonnement défiant toute concurrence, obligeant l'opérateur existant, Togocel, à revoir sa politique tarifaire. Les tarifs de Télécel n'ont pas connu de variation significative depuis sa création. Télécel a procédé seulement à un réaménagement total de ses tarifs dans le but de promouvoir le post-paiement.

Les tarifs en vigueur depuis le 1^{er} décembre 2001 ont subi une légère modification en octobre 2003 et se présentent comme suit :

- Frais de connexion : 17 500 FCFA ramenés actuellement à 10 000FCFA avec un bonus de 2 500FCFA de crédit ;
- Coût de la communication : Tarif Hors Taxes / minute, depuis octobre 2003 ;

Destination	Pré-paiement	
	Heures de pointes(HT)	Prix après la 1 ^{ère} mn(HT)
Vers le réseau de Telecel Togo	136 FCFA	68F toutes les 30 secondes
Vers Togocel	237FCFA	225F toutes les 30 secondes
Vers le fixe	212FCFA	200F toutes les 30 secondes

Pour la facturation mensuelle, les tarifs varient selon qu'on est un abonné particulier ou un abonné corporate.

Les tarifs de Telecel Togo s'appliquent par tranche de 30 secondes après la première minute indivisible. Pour les communications internationales, une taxe de 20% est appliquée par Telecel Togo sur les tarifs pratiqués par Togo Télécom à l'international.

Pour la messagerie, un taux forfaitaire de 2 250 FCFA par mois est fixé, quel que soit le nombre de messages envoyés.

On peut conclure que l'arrivée de Telecel Togo a favorisé la baisse des tarifs d'abonnement de Togocel et a été à la base de l'augmentation vertigineuse du nombre des abonnés au cellulaire.

La population a bénéficié de nombreuses campagnes de promotion des deux opérateurs.

La concurrence a donc eu pour effet de faire baisser les tarifs d'abonnement. Mais les tarifs de communications demeurent élevés.

3 . L'emploi

La libéralisation du secteur des télécommunications a eu des effets significatifs sur l'emploi.

Les informations recueillies auprès des opérateurs permettent de présenter l'évolution des emplois créés :

Eléments	1998	1999	2000	2001	2002	2003
EMPLOIS						
Togo Télécom	833	873	875	899	904	887
Téléphonie mobile	49	57	206	185	174	195
Togocel	49	57	137	102	104	125
Telecel			69	83	77	70
TOTAL EMPLOIS	882	930	1 081	1 084	1 078	1 082
Accroissement		48	151	3	-6	4
Taux d'accroissement		5,4	16,2%	0,3%	-0,6%	0,4%

Plus de 1 000 emplois ont été créés par les principaux opérateurs entre 1998 et 2001 avec une croissance annuelle moyenne homogène de 6,3%. Il est à noter qu'en 2002 il n'y a pas création d'emplois mais plutôt suppression d'emplois (-6%).

D - Services Internet

1. Fournisseurs d'accès Internet (IAP)

Actuellement trois sociétés ont installé chacun son nœud Internet et fournissent donc l'accès Internet aux ISP (fournisseur de services Internet) et aux organismes et institutions privés. Il s'agit de Togo Télécom, Café Informatique et Transworld Trading (TWT).

1.1- Togo Télécom

Togo Télécom a commencé la fourniture au public d'un accès Internet en fin d'année 1997. Sa liaison sur satellite avec Global One avait un débit initial de 256Kbps en montée et en descente. Actuellement ce débit est passé à 6Mbps en liaison montante et à 10Mbps en liaison descendante).

Il y a deux types de frais d'une liaison spécialisée : frais de mise en service et redevance mensuelle.

Jusqu'en septembre 2003, le montant des frais de mise en service était de 550 000F CFA HT et le montant des redevances mensuelles fonction du débit se présente comme l'indique le tableau ci-dessous :

TYPE de LS	Montant HT en CFA	
	FOURNISSEUR DE SERVICE INTERNET (ISP)	ORGANISMES ET INSTITUTIONS
64Kbps	750 000	450 000
Nombre d'adresses IP	6	2
128Kbps	1 500 000	900 000
Nombre d'adresses IP	8	3
256Kbps	2 500 000	2 500 000
Nombre d'adresses IP	10	10
512Kbps	4 000 000	4 000 000
Nombre d'adresses IP	12	12

Actuellement les différents frais des liaisons spécialisées se présentent comme ci-après :

Frais de mise en service	400 000FCFA
DEBIT	TARIF MENSUEL
64Kbps	350 000 FCFA
Nombre d'adresses IP attribuées	2
Accès distants	8
Modems	2
128Kbps	550 000 FCFA
Nombre d'adresses IP attribuées	6
Accès distants	8
Modems	2

1.2- Café Informatique

Café Informatique a installé son nœud Internet en fin novembre 1997. Sa liaison par satellite sur Panamsat d'un débit initial de 128Kbps est passé actuellement à 1Mbps. Les clients sont connectés à son nœud Internet par liaison sans fil (WLL).

Les frais de mise en services sont de 400.000F CFA HT et les redevances mensuelles sont indiquées dans le tableau ci-dessous :

DEBIT	Montant HT en CFA
64Kbps	650 000
128Kbps	1 200 000

1.3- Transworld Trading

Transworld Trading a installé un nœud Internet avec un débit de 128Kbps. Ses clients sont connectés à son nœud par liaison sans fils (WLL).

2. Evolution des ISP (Fournisseurs de services Internet)

La liste de tous les ISP et cybercafés recensés en 2003 est donnée en II-2.

Outre Café Informatique et TWT, trois ISP exploitent la technologie boucle locale radio (WLL) pour la connexion de leurs clients.

3. PRESTATION DE SERVICES INTERNET

3.1- Les services offerts

Le service de base d'un ISP est d'abord de donner la possibilité au public d'avoir accès aux services internet.

Cinq (5) principales catégories de services Internet sont offertes par les ISP. Il s'agit notamment de :

- la navigation et la messagerie électronique ;
- la téléphonie et le fax sur Internet (*);
- la création de comptes ;
- l'hébergement, la conception et la réalisation de pages Web ;
- autres services à valeur ajoutée.

(*) Il faut noter que les services de la téléphonie et du fax sur Internet étaient fournis par les cybercafés sans aucune autorisation avant la réglementation de la voix sur IP (VoIP) intervenue le 11 mai 2001. Depuis, les fournisseurs de ces types de services sont obligés de se conformer à la loi.

Le tableau ci-dessous donne l'évolution des usagers Internet et des hôtes Internet.

<i>Années</i>	2000	2001	2002	2003
Nombre d'usagers Internet	100 000	150 000	200 000	
Nombre de hôtes Internet	159	220	250	

3.2- Les tarifs des prestataires de services Internet

Les tarifs pratiqués pour les services Internet varient selon les prestataires. Les prix sont récapitulés dans le tableau ci-après :

Services offerts	Tarifs (FCFA TTC)		
	Unité de facturation	Prix minimum	Prix maximum
Navigation (y compris la messagerie électronique)	Heure	300	500
Accès Internet (création de comptes)			
Personne morale	mois	10 000	25 000
Personne physique	mois	5 000	10 000
Hébergement et conception de site Web	personnalisation	Devis selon les besoins du demandeur	
Connexion Internet Grand Public			
Installation		500 000	5 000 000
Abonnement		140 000	380 000

Actuellement le tarif moyen pour une heure de navigation sur Internet (y compris messagerie électronique) est de 300F CFA à cause de la vive concurrence dans ce secteur. Certains cybercafés commencent à cesser leurs activités parce qu'ils n'arrivent pas à couvrir leurs charges. La plupart estiment que la redevance mensuelle d'une liaison spécialisée (LS) ramenée actuellement à 350 000FCFA pour un débit de 64Kbps est encore élevée. Il faudra donc que les bénéficiaires d'autorisation VSAT commencent à fournir leurs services aux ISP ; ainsi, la loi de la concurrence jouant, les tarifs de fourniture d'accès Internet pourront peut-être baisser.

E - Evolution des trafics téléphoniques

1- Tableau évolutif des trafics téléphoniques sur le réseau de Togo Télécom

Type de trafic	Volume en minutes en 2001	Volume en minutes en 2002	Volume en minutes en 2003
Trafic Départ (Total)	479 100 500		
local	172 639 118		
Internet	10 000 000		
Inter-urbain	283 213 580		
Vers les mobiles			
Vers l'international	13 247 802		
Trafic Entrant (Total)	43 705 347		
Venant des mobiles se terminant sur Togo Télécom	5 419 250		
Venant des mobiles pour l'international	1 276 146		
Venant de l'international	37 009 951		

2- Tableau évolutif des trafics téléphoniques sur le réseau de Togocellulaire.

Type de trafic	Volume en minutes en 2000	Volume en minutes en 2001	Volume en minutes en 2002	Volume en minutes en 2003
TRAFIC DEPART (TOTAL)	9 942 552	14 451 225	26 268 227	47 016 882
Interne au réseau	5 238 172	8 951 721	20 888 772	35 582 783
Vers le reseau de Telecel	833 302	2.251 337	2 821 290	3 464 380
Vers le réseau fixe	3 871 078	3 248 167	2 558 165	3 022 092
Vers l'international				4 947 627
TRAFIC ENTRANT (TOTAL)	23 555 911	22 748 120	27 434 982	80 358 247
Venant de Telecel	898 058	2 529 050	3 141 596	4 898 436
Venant du réseau fixe	22 657 853	20 219 070	24 293 386	33 002 722
Venant de l'international				42 457 089

3- Tableau évolutif des trafics téléphoniques sur le réseau de Télécel Togo

Types de trafic	Volumes en minutes en 2000	Volumes en minutes en 2001	Volumes en minutes en 2002	Volume en minutes en 2003
TRAFIC DEPART (TOTAL)	6 553 010	8 840 846	8 248 691	13 343 058
Interne au réseau	3 108 290	4 308 169.	4 132 855	5 272 058
Vers le réseau de Togocel	1 409 645	2 907 441	3 141 596	5 120 339
Vers le réseau fixe	2 035 075	1 625 236	97 .240	908638
Vers l'international				2 041 972
TRAFIC ENTRANT (TOTAL)	9 369 013	12 854 211	12 436 829	21 599 066
Venant de Togocel	833 302	2 814 481	3 329 349	3 780 360
Venant du réseau fixe	8 535 711	10 039 730	9 107 480	8 194 732
Venant de l'international				9 623 974

Les volumes des trafics départ et arrivée sur le réseau de Togocel de l'année 2003 ont connu une forte augmentation par rapport à ceux de l'année 2002. Sur le réseau de Telecel Togo, l'on constate une sensible augmentation du volume du trafic arrivée et une légère augmentation de celui du trafic départ.

En effet :

- sur le réseau de Togocel, les volumes des trafics départ et arrivée passent respectivement de 26 268 058 minutes à 47 016 882 minutes et de 27 434 982 minutes à 80 358 247 minutes ;

- sur le réseau de Telecel Togo, les volumes des deux types de trafics passent respectivement de 8 248 691 minutes à 13 343 058 minutes et de 12 436 829 minutes à 21 599 066 minutes.

Sur le réseau de Telecel Togo, les volumes des deux types de trafics à la fin de l'année 2002 avaient subi une légère baisse par rapport à ceux obtenus à la fin de l'année 2001.

III -2 SERVICE INFORMATIQUE

Les activités du service informatique durant l'exercice 2003 se présentent essentiellement comme suit :

- administration des systèmes informatiques ;
- maintenance et entretien des équipements informatiques ;
- développement des applications ;
- projets ;
- formation ;
- contrôle des services de télécommunications.

A-/ Administration du système informatique

Le système informatique de l'ART&P est composé d'un réseau Internet basé dans l'immeuble abritant la division des fréquences et d'un réseau local situé au siège de l'Autorité de Réglementation des secteurs de postes et de télécommunications (ART&P) sis au 9^{ème} étage de l'immeuble BTCL.

Au cours de l'année 2003, le service informatique a installé et configuré sur le serveur Compaq Proliant ML 350 G2 :

- le logiciel de serveur web (Apache) destiné à héberger le site Web de l'Autorité de Réglementation et de permettre les accès à ce site tant de l'intérieur que de l'extérieur du pays ;
- le logiciel de serveur mail (Exim) chargé d'héberger les messages en envoi et en réception de tous les agents de l'Autorité de Réglementation ;
- le logiciel de serveur de domaine (DNS) pour la gestion du nom de domaine (artp.tg) de l'Autorité de Réglementation.

En outre, le service informatique a :

- supervisé les travaux de câblage du réseau local effectués par la société IMET Sarl ;
- installé et configuré le réseau local ;
- assisté la société Cafe Informatique dans l'installation et le paramétrage du logiciel SAGE, destiné à la gestion comptable de l'ART&P.

Par ailleurs, dans le but de renforcer la sécurité au niveau du système Internet, les travaux suivants ont été réalisés :

- réinstallation complète du système avec utilisation d'un système d'exploitation d'une version supérieure et plus sécurisée que celui fourni par la société IDS Technologies ;
- paramétrage de certains modules du routeur appelés Access Lists, afin de permettre un filtrage et de limiter les accès à tous les ordinateurs (serveurs et postes de travail) du réseau Internet et local.

Le service informatique relève cependant certains problèmes rencontrés dans l'administration du système. Il s'agit entre autres :

- de l'instabilité constaté dans le fonctionnement de la liaison spécialisée (LS) ;
- du retrait de certains ordinateurs du réseau Internet, suite à la réduction des adresses IP de l'ART&P par Togo télécom ;
- des difficultés rencontrées dans certaines recherches d'auto formation parce que ne disposant plus d'adresses IP publiques libres.

Le problème relatif à la réduction des adresses IP par Togo télécom a été provisoirement résolu par l'installation et le paramétrage sur le routeur cisco 2600 d'un module de translation d'adresses nommé NAT (NetWork Adress Translation). Ce module a permis à nos cinq ordinateurs du réseau local d'avoir accès à l'Internet via le routeur. Le paramétrage effectué permet également de faire une extension d'ordinateurs allant jusqu'à 255 machines, tous capables d'avoir une connexion Internet .

B-/ Maintenance et entretien des équipements informatiques

Cette section regroupe deux parties principales. La maintenance curative et la maintenance préventive.

B-1 La maintenance curative

Au cours de l'année 2003, une installation complète du système a été reprise sur cinq ordinateurs de bureau qui étaient en mauvais état de fonctionnement. Les pannes constatées sur les équipements informatiques de l'Autorité de Réglementation ont été réparées.

B-2 La maintenance préventive

En 2003, tous les ordinateurs (serveurs, postes de travail, de bureau et ordinateurs portables) ont bénéficié d'un suivi régulier par :

- une installation de l'antivirus Norton 2003 ou AVG sur tous les ordinateurs ;
- une mise à jour régulière des antivirus installés ;
- un entretien de tous les équipements informatiques de l'Autorité ;
- un ménage des données et informations systèmes de certains ordinateurs ;
- une installation de logiciels pouvant améliorer le rendement des agents dans l'exécution de leurs tâches.

Par ailleurs, certaines corrections du système d'exploitation ont été effectuées sur des ordinateurs afin de permettre leur bon fonctionnement.

C-/ Développement des applications

Le développement des applications informatiques se résume au développement des applications de gestion et de celles du site web.

Chaque application fait d'abord l'objet d'une étude conceptuelle, ensuite la collecte des informations et enfin l'utilisation des outils (logiciels et utilitaires) pour la réalisation.

C-1 Développement des applications de gestion

En novembre 2003, le service informatique a initié un projet de développement d'une application de gestion des équipements informatiques de l'ART&P. Cette application permet entre autres :

- d'obtenir les informations techniques sur l'ensemble des équipements existants ;
- d'avoir les caractéristiques techniques des équipements par agent et par département ;
- de recenser au cours d'une période donnée, les différentes pannes constatées au niveau des équipements ;
- de recueillir les différents changements de matériel au niveau de chaque équipement au cours de son exploitation ;
- des possibilités d'extension d'autres modules de gestion en fonction des besoins de l'ART&P.

Dans le cadre de la réalisation de ce projet, des séances de travail ont été effectuées dans le but de recenser et de collecter les informations techniques des équipements concernés pour la création de cette base de données.

C-2 Développement des applications du site web

Le site web de l'Autorité de réglementation a été définitivement rendu opérationnel à partir de janvier 2003. A ce jour, aucune modification de forme n'a été faite. Mais des mises à jour régulières ont été effectuées.

En ce qui concerne le secteur des télécommunications, le site est constitué de :

- 1 loi ;
- 5 décrets ;
- 3 arrêtés du ministère et 4 arrêtés de l'ART&P ;
- 5 décisions ;
- 3 cahiers des charges ;
- l'assignation de fréquences par zone ;
- dossiers d'appel d'offres de matériel de gestion des fréquences radioélectriques ;
- licences d'autorisation d'installation et d'exploitation de stations VSAT, d'autorisation d'exploitation d'un service de téléphonie offert au public utilisant le réseau IP et d'autorisation d'établissement et d'exploitation d'un réseau pilote de téléphonie rurale ouvert au public.

S'agissant du secteur postal, le menu est le suivant :

- 2 lois ;
- 3 décrets ;
- 2 arrêtés du ministère ;
- 2 décisions ;
- 2 cahiers des charges.

Le détail des titres des dossiers du site de l'ART&P ci-dessus énumérés est joint en annexe du présent rapport.

Par ailleurs, dans le but d'améliorer les prestations Internet, une étude de mise en place d'une interface mail pour l'envoi et la réception des messages via le site web www.artp.tg a été faite. Des recherches d'informations techniques et administratives pour la redélégation et la gestion du .tg ont été effectuées.

D-/ PROJETS

D -1 Projets réalisés

Item	Marché N°	Désignation	Etat du projet
01	659/ART&P/DG/02 du 05/09/2002	Fourniture, installation du matériel et câblage réseau de l'ART&P.	Réception définitive
02		Fourniture du matériel et câblage réseau pour la gestion du logiciel SAGE (comptable)	clôturé
03	-	Conception de l'architecture du réseau informatique de l'ART&P	Mises à jour

D -2 Projets en cours de réalisation

Item	Marché N°	Désignation	Etat du projet
01	-	Acquisition du matériel d'entretien et de réparation des équipements informatiques	Commande a été lancé
02	-	Redélégation du .tg et du transfert de serveur racine de .tg au Togo	Procédures administratives en cours
03	-	Création d'une base de données pour la gestion du parc informatique de l'ART&P	Finalisation en cours

D-3 Projets en attente

Item	Désignation	Etat du projet
01	Installation d'un serveur proxy sous Linux	Matériel en cours de commande

E/ contrôle des sites exploitant les services de télécommunications de façon illégale

Le service informatique a effectué trois (03) missions de contrôle avec les agents du département des fréquences chez les opérateurs exploitant les services de télécommunications de façon illégale.

Il s'agissait au cours de ces missions d'identifier les équipements installés, d'analyser la nature du trafic, puis accéder au système installé. Une fois accédé au système, il fallait chercher à comprendre et interpréter les configurations et paramétrages qui ont été effectués. Il fallait également vérifier sur le système, la présence d'autres applications ou logiciels destinés à la gestion des activités de télécommunications. Ces informations permettent de confirmer la nature du trafic constaté.

La première mission de contrôle a concerné la société Amen.com qui faisait du trafic en terminaison d'appel en utilisant 23 lignes téléphoniques abonnés à Togo Télécom.

La configuration de leur système contenait des paramétrages qui, d'après nos interprétations montrent que le système de la société Amen.com est lié à un opérateur de satellite du nom de NewSkies.

La deuxième mission a porté sur la société COVA CO. Cette société, de part les équipements installés, faisait également du trafic en terminaison d'appel via Internet avec 8 lignes abonnées à Togo Télécom dont 4 lignes étaient raccordées au système pour le trafic. L'accès aux informations de configuration du système, a permis de confirmer les propos tenus par le responsable de la société COVA CO.

Enfin la troisième mission de contrôle s'est déroulée à la Direction Générale de TEXACO. Cette institution, à l'aide d'une station VSAT installée, utilisait sans autorisation une fréquence VSAT pour communiquer avec son siège basé au Nigéria. L'accès à la configuration du système a permis de constater que les équipements installés étaient utilisés pour la transmission, la réception des données et la VoIP.

D'une façon générale, les problèmes rencontrés l'ors de nos missions reposent sur l'absence de personnes ressources pouvant nous fournir des informations techniques sur le fonctionnement et le paramétrage des installations et ensuite difficulté d'accès à certains équipements verrouillés par un mot de passe.

IV - SECTEUR POSTAL

Au cours de l'année 2003, les principales activités du secteur postal ont porté essentiellement sur les points suivants :

- adaptation de certains textes relatifs au secteur et élaboration de textes destinés à compléter le cadre réglementaire ;
- traitement des Actes de l'UPU devant être signés ou ratifiés par le Gouvernement togolais ;
- participation à des séminaires ;

- séances de travail avec les opérateurs du secteur ;
- mise en œuvre du processus d'octroi des autorisations d'exploitation des services postaux.

Le présent rapport (II) rend compte, d'une part, des activités ci-dessus indiquées et donne, d'autre part, un aperçu sur l'évolution des activités sur le marché postal au Togo.

A - Traitement des Actes de l'UPU devant être signés ou ratifiés par le Gouvernement togolais

Suite à la lettre n° 2320 (DER . PAR)1461 du 19 juin 2003 par laquelle le Bureau international de l'Union postale universelle (UPU) invitait les pays membres à ratifier ou à approuver les Actes du Congrès de Beijing 1999 et ce avant le prochain Congrès de l'Union qui se tiendra à Bucarest (Roumanie) en septembre 2004, il a été soumis à l'attention du Gouvernement pour ratification et signature, les Actes ci-dessous présentés :

1) Actes signés par le Togo et devant être ratifiés :

- **Protocole additionnel Washington 1989**

Il s'agit du quatrième Protocole additionnel à la Constitution de l'Union postale universelle, signé à Washington le 14 décembre 1989.

Ce protocole contient des modifications d'ordre technique visant à l'amélioration des conditions techniques d'exploitation des services postaux. Il insiste également sur les actions devant permettre de renforcer les mesures de sécurité postale ainsi que la lutte contre le trafic des stupéfiants et de matières psychotropes.

- **Protocole additionnel Séoul 1994**

C'est le cinquième Protocole additionnel à la Constitution de l'Union postale universelle signé à Séoul le 14 septembre 1994.

En plus des modifications à caractère technique, ce Protocole comporte des dispositions relatives à la politique de protection de l'environnement par les pays membres de l'UPU et à l'amélioration des services postaux dans les zones rurales.

2) Actes auxquels le Togo doit adhérer :

- **Protocole additionnel Beijing 1999**

Signé à Beijing le 15 septembre 1999, le sixième protocole additionnel à la Constitution de l'Union postale universelle comporte des modifications techniques et d'ordre rédactionnel suivantes:

- La Convention postale universelle, le Règlement de la poste aux lettres et le Règlement concernant les colis postaux comportent les règles communes applicables au service postal international ainsi que les dispositions concernant les services de la poste aux lettres et des colis postaux. Ces Actes sont obligatoires pour tous les pays membres.

- Les Arrangements de l'Union et leurs Règlements règlent les services autres que ceux de la poste aux lettres et des colis postaux entre les pays qui y sont parties. Ils ne sont obligatoires que pour ces pays.

- **Actes du Congrès de Beijing 1999**

- **Règlement général de l'Union postale universelle**

Les modifications apportées au Règlement général ont pour but d'assurer un fonctionnement plus harmonieux des organes de l'Union.

- **Convention postale universelle et son protocole final**

Les modifications apportées sont relatives au service postal universel et visent à renforcer le concept d'unicité du territoire postal de l'Union. Il s'agit d'amener tous les pays membres à veiller à ce que les utilisateurs jouissent du droit à un service postal universel qui correspond à une offre de services postaux de base de qualité, fournis de manière permanente en tout point de leur territoire, à des prix abordables.

- **Arrangement concernant les services de paiement de la poste**

Les mesures apportées aux services de paiement de la poste répondent à un besoin de moderniser le système de mandats poste internationaux en les adaptant au nouveau contexte de l'évolution technologique.

B - Réunions d'information et autres séances de travail

1 - Réunions avec les opérateurs

Pour répondre aux doléances des opérateurs qui sollicitaient une baisse du taux de la redevances d'autorisation d'exploitation des services postaux, des réunions de travail se sont déroulées le 30 juin et les 3 et 14 juillet 2003 entre l'Autorité de Réglementation et les opérateurs.

L'objectif de ces réunions était d'étudier les doléances des opérateurs et de faire des propositions de taux de redevance à l'intention du Gouvernement.

Ainsi, le décret n°2003-279/PR du 26 novembre 2003 fixe la redevance d'autorisation dans les proportions suivantes :

- Chiffre d'affaires jusqu'à 500 millions : 3% du chiffre d'affaires cumulé sur 3 ans ;
- Chiffre d'affaires compris entre 500 millions et 2 milliards : 2% du chiffre d'affaires cumulé sur 3 ans ;
- Chiffre d'affaires supérieur à 2 milliards : 1,5% du chiffre d'affaires cumulé sur 3 ans.

Il faut noter également que lors d'une précédente réunion du 30 janvier 2003, les opérateurs ont été informés des conditions à remplir ainsi que des formalités à effectuer en vue de l'obtention de l'autorisation d'exploitation.

2 - Mission d'information auprès de l'ART&P

Une délégation de l'Office national des postes du Mali a effectué du 15 au 19 septembre 2003 une mission d'information auprès de l'Autorité de Réglementation. L'objectif était de s'enrichir de l'expérience du Togo en matière de réforme postale.

Le programme de travail de cette mission a porté essentiellement sur les points suivants :

- contexte de la réforme du secteur postal au Togo ;
- organisation et fonctionnement de l'Autorité de Réglementation ;
- cadre législatif et réglementaire du secteur postal ;
- échanges avec les opérateurs du secteur postal.

3 - Mise en œuvre du processus d'octroi des autorisations d'exploitation

Dans le cadre de la mise en œuvre du processus d'octroi des autorisations d'exploitation, l'Autorité de Réglementation a enregistré sept (7) demandes d'autorisation d'exploitation des services postaux introduites par des sociétés privées à savoir : DHL, LTLT-Express, OCS, PAKO-FEDEX, SDV-Togo (Universal - Express), TOP-CHRONO, UPS.

L'analyse des dossiers respectifs révèle que les opérateurs concernés satisfont aux conditions prescrites par l'arrêté n°004/MEMEPT/CAB du 11 février 2002 relatif aux conditions de délivrance des autorisations d'exploitation des services postaux, modifié par l'arrêté n°54/MEMEPT/CAB du 2 mai 2003.

Des dispositions sont en train d'être prises afin qu'il soit accordé à chacun des opérateurs sus-indiqués une autorisation en vue de l'exploitation au Togo des services du courrier postal.

Le cas de la Société des postes du Togo (SPT), opérateur public des services postaux, sera traité ultérieurement lorsque son dossier de demande d'autorisation d'exploitation sera enregistré auprès de l'Autorité de Réglementation.

4 - Evolution des activités du secteur postal

D'une manière générale, les activités du secteur postal connaissent une faible évolution au cours de ces trois dernières années. Cette situation s'expliquerait en partie par la morosité de l'environnement économique que connaît le pays.

5 - Le courrier express

Les activités de courrier express sont menées essentiellement par les opérateurs privés. Au total, sept sociétés se partagent le marché de l'express qui reste encore peu développé : environ 90 000 objets en moyenne (tous flux confondus) sont traités annuellement.

- **Le trafic export**

Années	Nombre d'objets	Poids en kg	Variation
2001	25 972	19 608	
2002	29 322	27 722	12,89%
2003	42 500	26 592	44,94%

Le trafic export connaît une légère amélioration ces trois dernières années : en 2001, 25 972 objets ont été traités contre 29 322 en 2002 et 42 500 en 2003, soit une augmentation de 12,89% en 2002 et 44,94 en 2003. Cette croissance traduit dans une certaine mesure la reprise timide de certaines activités économiques sur le plan national

Le trafic import

Années	Nombre d'objets	Poids en kg	Variation
2001	58 495	55 288	
2002	53 876	54 964	- 7,89%
2003	54 200	34 420	0,60%

Le trafic import a enregistré 58 495 objets en 2001 contre 53 876 objets en 2002 soit une baisse de 7,89%. L'année 2003 est marquée par une légère amélioration. Au total, 54 200 objets reçus, ce qui représente une augmentation de 0,60% par rapport au trafic de 2002. Dans l'ensemble, le trafic du courrier à l'import connaît une stagnation ces trois dernières années en raison du ralentissement général des activités d'importation sur le plan national.

6 - Le courrier ordinaire

Les activités du courrier ordinaire sont exploitées par la Société des postes du Togo (SPT). Le trafic connaît une baisse ces dernières années.

Le trafic export

Années	Nombre d'objets	Poids en kg	Variation (en poids)
2001	2 486 517	30 347	-
2002	3 247 377	26 121	30,59 %
2003	2 908 357	27 640	-10,36%

En 2002 le trafic à l'export connaît une augmentation en terme de volume, soit 30,59 % par rapport au trafic de 2001. En 2003, la tendance est plutôt à la baisse : le trafic subit une baisse de -10,43 % . Cette baisse du trafic s'expliquerait par la forte concurrence que subit le courrier ordinaire de la part des nouvelles technologies de l'information et de la communication, en l'occurrence le téléphone et l'Internet.

Le trafic import

Années	Nombre d'objets	Poids en kg	Variation (en poids)
2001	3 397 541	148 530	-
2002	5 900 761	180 984	42,42%
2003	4 846 054	174 204	- 21,76 %

De 2001 à 2002, le trafic du courrier à l'import a enregistré une augmentation de 42,42 %. En 2003, on enregistre par contre une baisse de 21,76 %. Tout comme le trafic export, le trafic import en 2003 est marqué par une baisse qui témoigne de la perte de vitesse du courrier ordinaire face au développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

7 - Les services financiers

Les services financiers postaux sont également offerts par la Sociétés des postes du Togo sur l'ensemble de son réseau. Les prestations vont des mandats aux activités de l'épargne en passant par celles des chèques postaux.

Le trafic des mandats

Années	Nombre de mandats émis	Variation	Nombre de mandats payés	Variation
2001	89 598		139 773	
1 ^{er} semestre 2002	98 274	9,68 %	125 319	-11,53 %
	93 030	-5,63 %	205 047	38,88 %

En 2002, le trafic des mandats émis, tous flux confondus, a connu une augmentation de 9,68 % par rapport au trafic de l'année 2001. Durant la même période, les opérations de mandats payés a connus plutôt une baisse de 11,53 %.

A l'inverse, en 2003, le trafic des mandats émis connaît une baisse de 5,63 % alors que celui des mandats payés est marqué par une augmentation de 38,88 %.

Au total, les transactions de mandats connaissent une relative croissance sur le plan national.

Le trafic des chèques postaux

Années	Nombre d'opérations. de versement	Variation	Nombre d'opérations. de paiement	Variation
2001	19 529	-	43 031	-
2002	25 548	-	42 412	-
2003	29 050	4,31%	91 365	105%

Au Centre des chèques postaux, les opérations de versement ont connu une augmentation en 2002 et 2003 soit respectivement de 23,55 % et 12,07 %.

En ce qui concerne les opérations de paiement, l'année a été marquée par une légère baisse en 2002 de l'ordre de 1,45 %, alors que l'exercice 2003 a enregistré une augmentation de 53,57 %. Cette croissance relative s'explique en réalité par le volume important des chèques reçus des opérations de compensations. Ces chèques, sont en effet traités comme des chèques payés.

Le trafic des prestations de l'épargne

Années	Nombre d'opérations de versement	Variation	Nombre d'opérations de remboursement	Variation
2002	5 236		4 339	-
2003	9 791	146%	9 545	287%

La SPT a lancé en janvier 2002 un nouveau produit d'épargne postale appelé " sécuritis ". Ce produit, en forte concurrence avec ceux offerts par les nombreuses coopératives d'épargne de la place, a enregistré au cours du premier semestre de l'année 2003, 9791 opérations de versement contre 9545 opérations au titre des remboursements. Ce trafic, comparé à celui du 2002, a connu une augmentation de 46,52 % pour ce qui concerne les opérations de versement et 54,54 % pour les opérations de remboursement.

Conclusion

Au cours de l'exercice 2004, l'Autorité de Réglementation des secteurs de postes et de télécommunications poursuivra l'exécution de certaines tâches entamées en 2003 notamment, le renforcement du cadre réglementaire et législatif, la gestion et le contrôle des fréquences radioélectriques avec l'acquisition du matériel de contrôle et de gestion du spectre.

Le processus de concession des services de télécommunications et des services postaux aux opérateurs historiques (Togo Telecom et SPT) par l'Etat sera finalisé.

Sur le plan postal, le processus d'octroi des autorisations d'exploitation des services postaux, sera effectivement réalisé afin de mieux réguler ce secteur par des opérations de contrôle. Un point particulier sera mis sur la concession à l'opérateur historique des services postaux et du service postal universel par l'Etat.

Concernant le service informatique, l'administration du système informatique sera renforcée par l'installation d'un serveur proxy ; mais la priorité sera donnée au projet de délégation et du transfert du domaine tg.

Enfin, en dehors de son travail quotidien de régulateur, l'Autorité procèdera de plus en plus aux enquêtes sur le terrain afin d'apprécier d'une part, la qualité des services offerts par les opérateurs et, d'autre part, le respect des cahiers des charges qui accompagnent les autorisations.